

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

N°14/2026

Le Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Ecoles de Porticcio,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ou l'Établissement Public.

Compte tenu de l'arrêté n° 43/2021 en date du 10/02/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique du 26/01/2021.

Compte tenu de l'arrêté n° 24/2025 en date du 30/04/2025 portant révision des lignes directrices de gestion après avis du Comité Social Technique du 22/04/2025,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé comme suit :

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	GIANNESINI Laure	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	01/06/2026
2	MASSA Florence	Adjoint technique	16/11/2026
3	CANEGGIANI Rose-Marie	Adjoint technique	01/06/2026

Article 2 : Conformément à l'article 145 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, cet acte pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia par courrier postal (Villa Montépiano – 20407 Bastia Cedex ; Téléphone 04.95.32.88.66 ; Fax : 04.95.32.38.55) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et affiché en collectivité.

Fait à Porticcio, le 10/04/2026

Le Président,
Paul BOZZI

